

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/109

12 décembre 1996

(96-5278)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: français

SUISSE

Déclaration de S.E. M. Jean-Pascal Delamuraz
Président de la Confédération

La réunion, à Singapour, de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce est un événement chargé de symboles. Le formidable essor que connaît ce pays est en effet le fruit d'une politique commerciale résolument ouverte sur le monde. Cet essor est aussi le résultat d'une adaptation réussie aux **impératifs de la globalisation** de l'économie mondiale.

La création de l'OMC constitue une réponse de la Communauté internationale aux défis engendrés par ces mutations. Cette réponse marque à la fois un aboutissement et un commencement.

La création de l'OMC est l'aboutissement d'une coopération engagée dès 1947 en vue **d'éviter le retour des dérives protectionnistes** des années 30; en vue de soutenir l'effort de reconstruction des économies dévastées par la Deuxième guerre mondiale; et en vue d'accompagner l'intégration des pays issus de la décolonisation dans l'économie mondiale. Mais la création de l'OMC marque aussi le commencement d'une coopération multilatérale dans un monde qui n'est plus dominé par la bipolarité; le début d'une coopération multilatérale qui s'étend au-delà de l'échange de marchandises; elle marque également l'avènement d'une période dans laquelle les gouvernements sont appelés à gérer des économies dont le **champ ne correspond plus à celui des frontières politiques**.

Aujourd'hui, l'action de la communauté commerciale doit donc s'articuler autour de trois axes: consolider, approfondir, élargir l'acquis de l'Organisation mondiale du commerce.

Consolider

La mise en vigueur des accords de l'OMC a exigé et exige des efforts considérables de chacun d'entre nous. Et plus particulièrement de la part des pays en développement.

L'intégration des pays en développement dans le système multilatéral a été l'un des principaux objectifs du Cycle d'Uruguay. Au plan institutionnel, elle est en passe d'être réussie. Nous pouvons le constater lors de cette première Conférence ministérielle de l'OMC. Mais cette intégration institutionnelle doit se traduire par **une participation accrue au commerce mondial**, en particulier pour les pays les moins avancés. Ces pays ont impérativement besoin d'être appuyés dans leur effort d'adaptation. Le Plan d'action que nous avons élaboré en leur faveur constitue un premier pas dans ce sens. Il importera de le concrétiser sans retard par des mesures **qui améliorent réellement les débouchés d'exportation** des pays les moins avancés. Nous savons par ailleurs que les besoins de coopération technique des pays en développement dépassent largement les capacités de l'OMC. Il est donc nécessaire que **les agences de développement se concertent**. Je fonde beaucoup d'espoirs sur la réunion de coordination prévue à Genève l'an prochain.

C'est aussi dans le domaine des services qu'il convient de consolider notre action. Les objectifs fixés à Marrakech n'ont pu être atteints que partiellement. La Suisse le regrette. Elle s'engagera pour que les négociations en cours s'achèvent dans les délais fixés. Des engagements plus substantiels - basés sur la clause de la nation la plus favorisée - devront être obtenus dans les services financiers. Le secteur des télécommunications de base joue un rôle croissant dans les activités économiques. La conclusion des négociations dans ce domaine revêt une importance majeure. La Suisse procède actuellement à un ajustement en profondeur de sa législation en la matière. **Avec cette révision, mon pays disposera de la base légale nécessaire à une amélioration sensible de son offre.**

Il importe ensuite d'approfondir

Il faut tout d'abord le faire pour ce qui est de la relation entre le commerce et l'environnement. Les travaux réalisés ont révélé la complexité de la question. **Je regrette qu'ils n'aient pas abouti à des résultats plus concrets.** Assurer la cohérence des règles de l'OMC et des accords multilatéraux sur l'environnement doit constituer une priorité. Cette cohérence exige aussi une coordination plus étroite entre les responsables des politiques commerciales et environnementales. Nous devons y veiller, tant au plan national qu'au plan international.

L'approfondissement de l'accès aux marchés a fait le succès du GATT. Il doit demeurer à l'ordre du jour de l'OMC, dans le respect des équilibres négociés. La Suisse se félicite des perspectives de libéralisation additionnelles pour les **produits des technologies de l'information et les produits pharmaceutiques.** Elle entend s'y associer. De même, l'élaboration de disciplines multilatérales en matière de transparence et de respect des procédures de passation des marchés publics sont également souhaitables.

Il convient enfin d'élargir

Une première constatation s'impose: Durant la décennie actuelle, les investissements à l'étranger ont augmenté plus rapidement que les exportations mondiales. L'investissement et le commerce sont aujourd'hui étroitement liés. Tous deux requièrent, pour se développer, un cadre multilatéral prévisible et cohérent. L'OMC se doit d'assumer le rôle naturel qui est le sien **dans l'établissement de ce cadre multilatéral.**

En outre, nombre d'obstacles gouvernementaux aux échanges ont été démantelés au cours de cette dernière décennie. Il nous appartient de veiller à ce que les retombées positives de ce démantèlement ne soient pas annulées par des entraves privées au commerce. La **relation entre les politiques de concurrence et le commerce** constitue par conséquent un deuxième sujet sur lequel l'OMC doit développer ses réflexions.

Je tiens enfin à mentionner la relation entre le commerce et les normes de travail internationalement reconnues. Cette question dépasse la dimension strictement commerciale. Il n'est dès lors pas surprenant qu'elle suscite un vif débat. Nous sommes cependant d'accord sur trois points: notre engagement d'observer les normes fondamentales du travail; le refus de recourir à des mesures protectionnistes pour en imposer le respect; et le rôle primordial de l'OIT dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ces normes. **Nous souhaiterions qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet en étroite coopération avec l'OIT.**

La globalisation de l'économie n'est pas une politique. Elle est la résultante de politiques et d'évolutions multiples. Il s'agit pour l'essentiel d'une donnée de fait. En tant que responsables politiques, il nous appartient d'accompagner ce phénomène de sorte qu'il profite à tous. Nous devons donc relever les défis auxquels nous sommes confrontés: sous-alimentation, pauvreté, chômage. Y répondre en cédant à la tentation du protectionnisme ne ferait qu'aggraver la situation. Nous devons

au contraire suivre sans faiblir la voie que nous avons tracée en instituant l'OMC. Seul un système commercial multilatéral fort, fondé sur des règles adaptées à la réalité économique contemporaine, nous permettra de tirer ensemble le meilleur parti de la globalisation.

Je souhaite ardemment que nous nous en souvenions dans les moments de difficultés, voire de crises, qui marquent toute négociation.

Je ne voudrais pas terminer sans adresser mes remerciements au gouvernement de Singapour pour l'excellente organisation de cette Conférence ministérielle et pour sa chaleureuse hospitalité. Ma gratitude va aussi au Directeur général Renato Ruggiero, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat de l'OMC pour leur contribution au succès de cette première Conférence ministérielle de l'OMC.